

Présentation des résultats de l'étude sur les coûts de la production laitière en Belgique

Ce 4 mars, à Bruxelles, en face du cabinet du ministre fédéral en charge de l'agriculture, le MIG et l'EMB ont présenté la situation des producteurs laitiers et les résultats de l'étude indépendante sur les coûts de production du lait en Belgique.

Cette étude fait suite à des études similaires, reconnues par les instances européennes, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Ces études utilisent les mêmes sources (RICA et instituts statistiques nationaux) et les mêmes méthodes de calcul.

Déjà, les résultats de l'étude pour l'Allemagne, la France et les Pays-Bas avaient fait grand bruit lors de leur publication. Ces chiffres montrent clairement le décalage qui existe entre les coûts de production et les prix que reçoivent les producteurs pour leur produit.

En Belgique aussi, un écart important subsiste entre les prix payés aux producteurs et le coût réel de la production. Cela rend très difficile de garantir aux producteurs de lait un niveau de vie équitable - ce qui constitue pourtant un objectif clair de la Politique agricole commune¹.

L'étude établit clairement que:

Pour couvrir les coûts de production laitière avec un niveau de revenu équitable², le prix payé aux producteurs doit être de 46 centimes par kg de lait.

Or, en décembre 2014, les producteurs laitiers belges ont reçu en moyenne 31,15 centimes par kg de lait³ ; le manque à gagner atteint donc 14,85 centimes par kg.

La production laitière est une activité qui n'assure pas un revenu équitable aux éleveurs laitiers belges.

Tout comme les éleveurs allemands, français, hollandais et belges, les producteurs dans d'autres pays européens ne reçoivent pas un prix qui couvre leurs coûts de production, avec pour conséquences le nombre croissant d'exploitations laitières cessant la production et la disparition d'un nombre important d'emplois dans le secteur agricole. Il est impératif que les agriculteurs puissent bénéficier d'un prix rémunérateur sur le marché.

Les aides ne sont pas à même d'éliminer les distorsions de marché existantes. C'est aux producteurs, aux politiques et aux consommateurs qu'incombe la responsabilité partagée de revendiquer et de concevoir un cadre adéquat assurant un bon fonctionnement du marché et garantissant aux producteurs un revenu équitable.

L'étude scientifique complète sur les coûts de production est disponible sur le site internet de l'EMB:
www.europeanmilkboard.org

Contacts presse:

Guy Francq
+32 (0)497 344622
MIG asbl
Groupement de producteurs laitiers
Rue de l'Eglise, 24
6280 Villers-Poterie Belgique

Erwin Schöpges
+32 (0)497 904547
European Milk Board ASBL
Rue du Commerce 124
1000 Bruxelles Belgique

¹ voir article 39 du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », révisé en 2009

² salaire des ouvriers agricoles négociés dans la convention collective (CP144.00 - agriculture)

³ EC Milk Market Observatory (Règlement UE no 479/2010 article 2)